

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 13 novembre 2015
(OR. en)

Conseil des AFFAIRES ÉTRANGÈRES
16 et 17 novembre 2015 à Bruxelles

Lundi 16 Novembre

Le Conseil se réunira à partir de 9 h 30 et sera présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Les ministres des affaires étrangères commenceront par discuter du **processus de paix au Proche-Orient** et feront le point sur la situation actuelle.

Le Conseil se penchera ensuite sur la question de la **migration**, après la tenue de la conférence de haut niveau sur la route des Balkans occidentaux le 8 octobre et du **sommet de La Valette sur la migration**, les 11 et 12 novembre, et de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, le 12 novembre.

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues sur la **Syrie**, en s'intéressant plus particulièrement au processus politique mené sous l'égide des Nations unies ainsi qu'à la situation humanitaire et en matière de sécurité. La situation en **Libye** pourrait également être examinée.

L'après-midi, le Conseil se penchera sur les relations avec les **partenaires orientaux** et sur l'évolution récente de la situation politique dans la région, compte tenu des engagements pris lors du sommet du Partenariat oriental de Riga. La haute représentante fera part de son évaluation de la situation en Ukraine et en Géorgie à la suite de la visite qu'elle a effectuée dans ces pays.

Après le Conseil, la deuxième réunion du **Conseil d'association UE-Géorgie**, présidée par le Premier ministre, M. Irakli Garibachvili aura lieu à 18 heures (possibilité d'enregistrements télévisés/de photos). La délégation de l'UE sera conduite par la haute représentante, M^{me} Mogherini,

En marge de la session du Conseil, les ministres de l'UE des affaires étrangères signeront par ailleurs l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'UE et le Kazakhstan.

Mardi 17, la session du Conseil se poursuivra avec l'examen des questions relatives à la défense (voir la note d'information distincte).

Conférences de presse du lundi 16 novembre:

vers 16 h Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

vers 19 h 30 Conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil 'association UE-Géorgie

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>. La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil examinera la situation au Proche-Orient dans le contexte de la recrudescence des violences observée en octobre, notamment à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La récente escalade de la violence sur le terrain rappelle qu'il est essentiel et urgent de reprendre un processus politique conduisant à des négociations sur le statut définitif.

L'UE soutient un règlement global du conflit israélo-palestinien qui devrait conduire à la création d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Une paix globale devrait répondre aux aspirations légitimes des deux parties, notamment celles des Israéliens en matière de sécurité et celles des Palestiniens concernant la création d'un État.

Comme le Conseil l'a indiqué dans les conclusions qu'il a adoptées le 20 juillet, l'UE est résolue à travailler avec toutes les parties, y compris par la mise en œuvre des accords existants, pour permettre le développement socio-économique de la Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. L'UE a souligné que les mesures telles que l'atténuation des restrictions devaient s'inscrire dans le cadre d'un changement fondamental de politique à l'égard du territoire palestinien occupé. Dans sa déclaration du 30 septembre, le Quatuor a noté qu'une réorientation positive et notable de la politique poursuivie, en particulier dans la zone C, sera cruciale pour permettre à l'Autorité palestinienne de mieux faire face aux défis économiques, sécuritaires et institutionnels majeurs, et qu'une telle réorientation peut être encouragée dans le respect des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'UE a un intérêt stratégique à faire en sorte que le conflit prenne fin et est désireuse de contribuer activement à ce qu'une solution négociée soit trouvée à toutes les questions liées au statut définitif. L'UE soutient la participation des partenaires régionaux, à savoir la Jordanie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et la Ligue des États arabes. L'UE estime que l'initiative de paix arabe revêt une importance stratégique majeure dans la perspective d'un éventuel accord global à venir, et est prête à entamer des travaux avec des partenaires dans la région sur la base de cette initiative de paix arabe.

Lors de ses récentes réunions avec le Premier ministre d'Israël et le Président palestinien, la haute représentante Mogherini a souligné le besoin d'explorer des moyens pour arrêter la violence, calmer la situation et entamer la mise en œuvre des mesures sur le terrain, en cohérence avec les accords préalables, afin d'obtenir des améliorations pour la population, aussi bien les Israéliens que les Palestiniens, donnant ainsi de nouvelles perspectives au processus politique.

Le Quatuor réuni au plus haut niveau à Vienne, le 23 octobre, a réaffirmé son engagement fort à agir en coordination avec les parties-prenantes régionales et internationales dans un effort pour stabiliser la situation et assurer et soutenir activement une résolution du conflit juste, complète et durable.

La présence du représentant spécial de l'UE, M. Fernando Gentilini est attendue pour cette discussion.

[Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient, 20 juillet 2015](#)

[L'UE et le processus de paix au Proche-Orient](#)

Migration

Le Conseil débattrait de la migration, faisant ainsi suite à la conférence de haut niveau sur la route des Balkans occidentaux tenu le 8 octobre, au sommet de La Valette sur la migration tenu les 11 et 12 novembre, et à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, qui a eu lieu le 12 novembre à La Valette. Les ministres devraient faire le point sur les résultats du sommet et discuter de leur mise en œuvre.

Il est essentiel d'adopter une approche globale en matière de politique étrangère et de sécurité pour renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit afin à la fois de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et de la migration irrégulière et de gérer les flux migratoires.

L'approche globale de la question des migrations et de la mobilité adoptée en 2005 et actualisée en 2011 forme le cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration. Le processus de Rabat, lancé en 2006 en coopération avec les pays d'Afrique occidentale et centrale, la Commission européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), promeut également le dialogue sur la migration et le développement. Dans le même esprit, le processus de Khartoum a été établi en 2015 avec les pays de la Corne de l'Afrique.

Face à la crise sans précédent des migrants et des réfugiés, l'UE a intensifié son action et approfondi sa coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration, au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral. S'appuyant sur les processus existants susmentionnés, le sommet de La Valette a réuni plus de soixante dirigeants de l'UE et d'Afrique, qui ont adopté une déclaration politique conjointe à l'issue du sommet ainsi qu'un plan d'action détaillé, qui devrait maintenant être mis en œuvre.

[Sommet de La Valette sur la migration, 11 et 12 novembre 2015](#)

[Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, 12 novembre 2015](#)

[Carte interactive - crise migratoire: que font l'UE et ses États membres?](#)

[Conclusions du Conseil sur la migration, 12 octobre 2015](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Syrie

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de la Syrie, compte tenu des efforts diplomatiques déployés récemment, y compris les discussions sur la Syrie à Vienne les 30 octobre et 14 Novembre 2015. Ils analyseront les perspectives qu'offrent ces discussions pour parvenir à une éventuelle désescalade du conflit et examineront comment l'UE peut faciliter au mieux de nouveaux progrès en vue d'une solution politique. Ils seront également invités à exprimer leurs points de vue sur la manière de favoriser les contacts avec l'opposition syrienne et les acteurs régionaux, ainsi que sur la promotion de mesures de confiance dans le domaine humanitaire. Cette discussion fait suite au débat approfondi tenu dans le cadre de la session du Conseil qui a eu lieu en octobre et lors de laquelle les conclusions du Conseil sur la Syrie ont été adoptées.

L'approche de l'UE à l'égard de la crise en Syrie comporte deux volets: la recherche d'une solution politique, dans le cadre des Nations unies, pour mettre fin à ce conflit qui dure depuis longtemps, et la lutte contre Daech. L'UE est en outre pleinement mobilisée dans le cadre des aspects humanitaires.

L'UE met en œuvre la stratégie régionale pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue l'EIL/Daech, qu'elle a adoptée en mars 2015.

En ce qui concerne le processus politique, l'UE continue de soutenir les efforts déployés par M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies, pour parvenir à une transition pacifique et inclusive en Syrie. La haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, représente l'UE au sein des discussions sur la Syrie à Vienne. La réunion du 30 octobre, a réuni pour la première fois "tous les acteurs autour de la table", ce qui l'a amenée à qualifier cette rencontre d'"historique", laissant espérer qu'un processus politique pourra débuter sous l'égide des Nations unies. Les participants ont agréés un communiqué conjoint et se réuniront à nouveau à Vienne le 14 Novembre.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'UE n'est pas elle-même engagée dans la composante militaire de la lutte contre Daech, mais elle contribue activement avec des moyens non-militaires aux objectifs de la coalition internationale de lutte contre Daech. L'engagement de l'UE va de réduire les menaces de radicalisation et le recrutement de nouveaux combattants terroristes étrangers dans les pays européens à l'arrêt des flux financiers vers Daesh.

Sur le plan humanitaire, l'UE est le principal donateur à intervenir face à la crise en Syrie; depuis 2011, la Commission et les États membres de l'UE ont mobilisé ensemble au total plus de 4,2 milliards d'euros pour l'aide humanitaire ainsi que l'aide au développement et à la stabilisation apportées tant sur le territoire syrien qu'aux réfugiés syriens et aux communautés qui les accueillent dans les pays voisins. Le fonds d'affectation spéciale de l'UE établi en 2015 en réponse à la crise syrienne, le fonds "Madad", est maintenant doté de plus de 500 millions d'euros provenant principalement du budget de l'UE, ce montant devant doubler grâce à des contributions supplémentaires fournies par les États membres de l'UE et d'autres donateurs.

Plus de douze millions de Syriens, soit plus de la moitié de la population, ont un besoin immédiat d'assistance sur le territoire syrien. Plus de la moitié des habitants ont été déplacés à l'intérieur de la Syrie ou vers les pays voisins. Près de quatre millions de Syriens ont fui le pays et sont devenus des réfugiés dans les pays voisins, principalement au Liban, en Turquie et en Jordanie. .

[Déclaration finale sur les résultats des discussions de Vienne sur la Syrie - 30 octobre](#)

[Conclusions du Conseil sur la Syrie - 12 octobre](#)

[Déclaration des membres du groupe restreint de la coalition internationale de lutte contre Daech - 4 novembre](#)

[Conclusions du Conseil du 16 mars 2015 relatives à la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue l'EIL/Daech](#)

Partenaires d'Europe orientale

Dans l'après-midi, le Conseil procédera à un échange de vues sur les partenaires d'Europe orientale et plus particulièrement sur l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie. La haute représentante lui rendra compte des visites qu'elle a effectuées en Ukraine et en Géorgie les 9 et 10 novembre et au cours desquelles elle a rencontré de hauts fonctionnaires et des membres de la société civile.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine participent au Partenariat oriental, lancé en 2009. Celui-ci a pour but de favoriser l'association politique et l'intégration économique à l'UE, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays concernés. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'adhésion à une économie de marché. En 2014, l'UE a soutenu le Partenariat oriental en y consacrant un budget de 730 millions d'euros.

Le quatrième sommet du Partenariat oriental s'est tenu à Riga les 21 et 22 mai 2015. Il a été l'occasion de reconfirmer l'importance stratégique que l'UE attache au Partenariat oriental et de démontrer un engagement fort et une détermination ferme à poursuivre des relations plus proches et sur-mesure avec les six partenaires.

[Déclaration commune adoptée à l'issue du sommet du Partenariat oriental \(Riga, les 21 et 22 mai 2015\)](#)

[Relations de l'UE avec le Partenariat oriental](#)

[Fiche d'information sur les relations UE-Ukraine](#)

[Fiche d'information sur les relations UE-Géorgie](#)

Autres points

Le Conseil devrait prendre un certain nombre de décisions sans débat (points "A"):

Burundi

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Burundi. L'évolution récente de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, marquée par une recrudescence des violences, des exécutions extrajudiciaires et des messages publics à caractère haineux, est vivement préoccupante.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait appeler toutes les parties à éviter à la fois la violence et l'incitation à la violence et à nouer un dialogue politique inclusif, sous l'égide de l'Ouganda au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), car il s'agit là du seul moyen de sortir de la crise.

Le 26 octobre, l'UE a demandé l'ouverture de consultations au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat de Cotonou. Ces consultations doivent être vues comme une façon de soutenir les processus menés et décisions prises concernant le Burundi par l'EAC et l'Union africaine. Les préparatifs des consultations sont en cours. Dans ses conclusions, le Conseil devrait appeler les autorités burundaises à s'investir pleinement et de manière constructive dans ces consultations.

[L'UE demande l'ouverture de consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou](#)

[Relations de l'UE avec le Burundi](#)

Sri Lanka

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Sri Lanka, dans lesquelles il se félicitera des importantes avancées réalisées depuis l'élection présidentielle de janvier 2015 pour restaurer la gouvernance démocratique, entamer un processus de réconciliation nationale et renouer le dialogue avec la communauté internationale. Ces conclusions mentionneront que l'UE et ses États membres soutiennent activement le nouveau dynamisme, axé sur les réformes, dont fait preuve le pays pour faire face aux causes profondes du conflit passé.

Le Conseil devrait notamment accueillir avec satisfaction les propositions du gouvernement sri-lankais d'établir un mécanisme judiciaire chargé d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme, ainsi qu'une commission de la vérité, de la justice, de la réconciliation et de la non-répétition. L'UE devrait également souligner l'importance de la dévolution du pouvoir politique aux provinces et encourager le gouvernement sri-lankais à prendre sans tarder des mesures pour restaurer la confiance des communautés ainsi que d'agir plus en avant en faveur des droits de l'homme.

Le Conseil encouragera le Sri Lanka à poursuivre les travaux préparatoires nécessaires avant de candidater au moment approprié pour les préférences tarifaires prévues au titre du régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (GSP+). Le gouvernement sera également encouragé à prendre les mesures qui s'imposent pour se conformer à la législation de l'UE en matière de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, de manière à ce que l'interdiction d'exporter des produits de la pêche vers l'UE puisse être levée dès que possible.

[Les relations de l'UE avec le Sri Lanka](#)

Yémen

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le Yémen. Le Conseil devrait réaffirmer qu'il appuie vigoureusement une résolution politique et les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies et par son envoyé spécial pour le Yémen pour parvenir à une reprise des négociations, engageant toutes les parties à participer constructivement et avec bonne foi aux négociations menées sous la médiation des Nations unies, tout en mettant en œuvre des mesures immédiates de construction de la confiance de nature à permettre un cessez-le-feu durable.

Le Yémen est confronté à une catastrophe humanitaire sans précédent : 21 millions de personnes, soit 80% de sa population, ont besoin d'une aide d'urgence et six millions sont en danger de mort si une aide immédiate ne leur parvient pas. Le Conseil devrait se déclarer vivement préoccupé par la situation et demander à toutes les parties d'assurer le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE s'est engagée collectivement à apporter une aide humanitaire de plus de 200 millions d'euros au Yémen en 2015.

[Les relations de l'UE avec le Yémen](#)

Soutien de l'UE à la justice transitionnelle

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le soutien de l'UE à la justice transitionnelle. Il devrait réaffirmer l'intention claire de l'UE de jouer un rôle actif et cohérent avec son engagement avec les pays partenaires et les organisations régionales et internationales en soutien des processus de justice transitionnelle. Le Conseil devrait aussi adopter le cadre d'action de l'UE en matière de soutien à la justice transitionnelle et inviter la haute représentante et à la Commission, agissant en étroite coopération avec les États membres de l'UE, à commencer à le mettre en œuvre. L'Union européenne sera alors la première organisation régionale à adopter une politique de justice transitionnelle.

En marge du Conseil des affaires étrangères:

Conseil d'association UE-Géorgie

Il s'agira de la deuxième réunion du Conseil d'association UE-Géorgie. L'accord d'association UE-Géorgie a été signé en juin 2014 et l'accord de libre-échange complet et approfondi a commencé à être appliqué à titre provisoire le 1^{er} septembre 2014. Le premier Conseil d'association UE-Géorgie s'est tenu le 17 novembre 2014.

Dans le cadre de leurs travaux, les parties feront le point sur l'état global de leurs relations au cours de l'année écoulée. La réunion devrait porter principalement sur les points suivants: mise en œuvre de l'accord d'association; évolution de la situation politique et réforme; coopération économique et sectorielle; questions commerciales et liées au commerce/ALE approfondi et complet; politique étrangère et de sécurité. Les participants débattront également du Partenariat oriental et de la politique européenne de voisinage.

L'UE se tient aux côtés de ses partenaires qui ont fait le choix d'une association politique et d'une intégration économique plus étroites. L'UE soutient l'agenda de réforme de la Géorgie à travers une coopération financière et technique. Plus de 100 projets sont actuellement menés en Géorgie. Le 18 juillet 2014, la Géorgie a signé un protocole d'entente fixant les priorités pour la coopération de l'UE pour la période 2014-2017 avec une allocation financière indicative de l'ordre de €335-410 million.

Lors de la réunion, l'UE devrait souligner qu'il importe que la Géorgie poursuive sa marche vers une démocratie stable et pluraliste dotée d'institutions démocratiques fortes, assurant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, garantissant la liberté des médias et disposant d'un système judiciaire et d'un parquet indépendants.

[Fiche d'information sur les relations UE-Géorgie](#)